

**COMPTE RENDU : REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 29 JUILLET 2022 A 20H30.**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Lemainville, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Sébastien DAVILLER, Maire.

**Présents** : Mme MONIN Marie-Noëlle – Natacha HOTTE.

Mrs PEIGNIER Régis - SOMMA Laurent – Mickaël DUSSAUCY - GENOT Bruno - GEGOUT Stéphane.

**Absents excusés** : : Sylvain MAILLARD qui a donné son pouvoir à Sébastien DAVILLER – Mickaël VIARD et Gérard FLEURY.

Mme Marie-Noëlle MONIN a été nommée secrétaire.

**Délibération N°023/2022 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER AVEC LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE.**

Le maire expose le projet de convention autorisant la commune de LEMAINVILLE à exécuter des travaux d'aménagement des espaces publics et de mise en sécurité de la traverse, rue du Faubourg, le long de la route départementale n° D6 du PR 4+000 au PR 4+070.

Cette convention définit les obligations respectives de la commune de LEMAINVILLE et du département de Meurthe-et-Moselle pour l'entretien des ouvrages nouvellement créés et fixe les responsabilités de chacune des parties en cas de dommages liés aux aménagements.

Elle est établie pour une durée de 30 ans reconductible après accord entre les parties.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Approuve la convention de gestion du domaine public routier à signer avec le Département de Meurthe-et-Moselle pour autoriser l'exécution des travaux d'aménagement et définir les obligations et responsabilités des chacune des parties,

- Autorise le maire à signer ladite convention.

**Délibération N°024/2022 : « RENOVATION BATIMENT COMMUNAL».**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie. Le projet consiste à rénover entièrement le bâtiment de la mairie (qui deviendrait 2 ou 3 logements locatifs et le bâtiment de l'atelier communale (qui accueillerait la future mairie en plus d'en atelier et d'une chaufferie).

- De constituer un groupe de travail. Ce groupe de travail, constitué de 5 personnes sera mobiliser dans les démarches de recrutement du maître d'œuvre et de la validation des choix techniques.

- Approuver le calendrier prévisionnel :

1er août 2022	Envoi avis d'appel public
09 septembre 2022	Date limite de réception des candidatures
13 septembre 2022	Ouverture des plis et Commission d'examen des candidatures
16 septembre 2022 à 9h	Visite de site
27 septembre 2022	Audition des candidats
03 octobre 2022	Négociation du contrat de maîtrise d'œuvre
14 octobre 2022	Visite sur site avec les élus et réunion de lancement
Janvier 2023	Demandes de subventions

- Approuver le budget de 700 00 € pour couvrir le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à lancer ce projet
- A signer tous documents relatifs à ce dernier.

**Délibération N°025/2022 : « AUTORISATION DEFENSE COMMUNE DEVANT TRIBUNAL ADMINISTRATIF ».**

Vu le litige soumis par M. Laigle Fabrice devant le Tribunal Administratif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Maire à défendre la commune dans le cadre du litige soumis par M. Laigle Fabrice devant le Tribunal Administratif.

**Questions diverses :**

- Barrière de bois endommagée près de l'aire de jeux (le maire a déposé plainte).
- Viabilisation du terrain (indiv. Laigle) – dossier à compléter, mais achat en bonne voie.
- Terrain occupé sans autorisation par M. Laigle – l'avocat a relancé ce dernier.
- Démarche d'expulsion en cours avec démontage de la clôture (sinon la commune se charge du démontage aux frais de ce dernier).
- M. le Maire a rendez-vous au Tribunal le 6 septembre.
- M. le Maire nous informe que M. Alain Ferry a fait une attestation sur l'honneur avec de faux arguments au profit de M. Laigle.
- Pâtis : il y a 18 lots (la convention annuelle n'a pas été renouvelée depuis 2020 pour M. Laigle).
- Mme Marie-Noëlle MONIN évoque le souhait de la paroisse de Vézelize de mettre en place un match de foot HAROUÉ/VEZELISE : où ? comment ? Mickaël DUSSAUCY y réfléchira.

Clôture de la séance à 19 h 30



Le Maire,

S. DAVILLER